

N°09/2023

Département de la Gironde

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 033-213303498-20230407-092023CCAS-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de la Commune de QUINSAC**

**SEANCE DU 07 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le sept avril à dix-huit heures trente, le Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Lionel FAYE, Président.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

**Étaient présents** : M. Lionel FAYE, Président - Mme Patricia SIMON - M. Patrick SIMON - Mme Florence GIROULLE - Mme Muriel JOUNEAU - Docteur Jean-Marie BARGUILLET — M. Jean-François TRON - Mme Michelle TURMO.

**Absents excusés** : Mme Beatrix FEY SERIGNAC - Mme Anne-Marie DESCUDET - M. Guillaume GOURSAUD - Mme Marie-José PAILLOUX

**Pouvoir de** : Mme Sandrine DUCHEMIN-PINCOS à Mme Patricia SIMON

**Secrétaire de séance** : Mme Patricia SIMON

----

**ADHESION A L'ASSOCIATION HANDIVILLAGE**

M. Lionel FAYE demande aux membres du CCAS de se prononcer sur l'adhésion à l'association Handivillage pour 2023.

Après en avoir délibéré,

**le CCAS, à l'unanimité,**

**- Décide de verser un montant d'adhésion de 20€ à l'association Handivillage pour l'année 2023.**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,

-informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme



Président du C.C.A.S.

*Lionel FAYE*  
Lionel FAYE